



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Culture – Hébergement artistes - ROYAL HOTEL SAINT MART

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition de l'entreprise ROYAL HOTEL SAINT MART, en date du 13/02/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'hébergement des artistes se produisant à l'AvanC au ROYAL HOTEL SAINT MART de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise ROYAL HOTEL SAINT MART sise 6 avenue de la Gare 63130 Royat, est retenue pour l'hébergement des artistes du 17 mai 2024 se produisant à l'AvanC, pour un montant de 1 180.91€ HT soit **1 321.50 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise ROYAL HOTEL SAINT MART
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 13/02/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Chamalières, le 14 février 2024

MAIRIE DE ROYAT

AVAN'C

DEVIS

Vendredi 17 mai 2024

| | |
|--|-----------|
| 11 chambres single standard à 99 euros petit déjeuner inclus | 1089,00 € |
| 1 chambre twin standard à 105 euros petit déjeuner inclus..... | 105,00 € |
| 1 chambre double standard à 105 euros petit déjeuner inclus..... | 105,00 € |
| 15 taxes de séjour à 1,50 € | 22,50 € |


TOTAL TTC

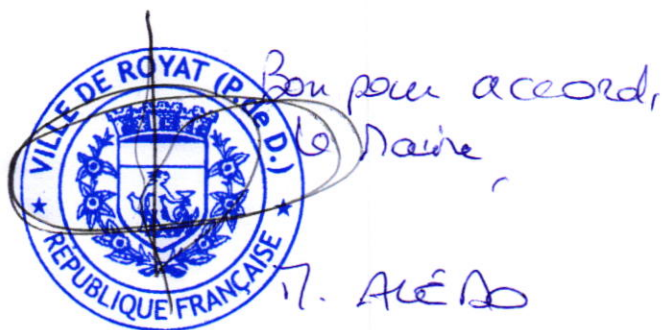
Total HT : 1180,91 €

TVA à 10% : 118,09 €

Non imposable : 22,50 €

1321,50 €

Visa finances




www.hotel-auvergne.com

e-mail : contact@hotel-auvergne.com

RCS Clermont Fd :435 335 799 N° gestion : 2001 B 24

N° TVA Intracommunautaire : FR 88435335799 Siret : 43533579900019

